



Direction de
la protection judiciaire
de la jeunesse

Enjeux du Narcotrafic sur les jeunes, les personnes vulnérables et les acteurs de la protection de l'enfance : Comprendre pour mieux protéger

Journée régionale Uriopss / PJJ - 2 Juin 2026

Narcotrafic et protection de l'enfance : comprendre les mécanismes pour mieux protéger les jeunes

En 2025, 56 600 personnes ont été mises en cause pour trafic de stupéfiants en France, soit une hausse de 8 % en un an¹. Derrière ce chiffre, une réalité de plus en plus préoccupante : des mineurs de plus en plus jeunes, embrigadés par des réseaux criminels qui ont profondément muté. En Bourgogne-Franche-Comté comme partout en France, le narcotrafic ne se cantonne plus aux grandes métropoles et s'installe dans les villes moyennes, les zones rurales, les établissements scolaires.

Face à cette réalité, les professionnels du social, du médico-social, de la santé et de la justice sont en première ligne, sans toujours disposer des outils pour y répondre. C'est pour combler ce manque que l'URIOPSS Bourgogne-Franche-Comté et la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DPJJ) ont co-organisé, le 2 juin 2026, une journée régionale d'échanges et de réflexion.

Ouverte par **Renaud Houdayer**, Directeur Interrégional de la PJJ Grand Centre, et **Didier Bernard**, Vice-Président de l'URIOPSS BFC, cette journée a alterné temps d'expertise le matin et retours d'expériences locaux l'après-midi, portés par des acteurs de terrain des agglomérations de Dijon, Chenôve et Besançon. Un programme dense, au service d'un objectif partagé : **comprendre les mécanismes du narcotrafic pour mieux protéger les jeunes les plus vulnérables**.

Un phénomène qui a profondément changé de visage

Le narcotrafic n'est plus l'apanage des grandes métropoles. La « platformisation » et l'« ubérisation » du trafic - recours massif aux réseaux sociaux pour le recrutement et la vente - ont entraîné une **déterritorialisation inédite des réseaux criminels**. Des jeunes sont désormais recrutés sur des territoires qu'ils ne connaissent pas, loin de leurs propres quartiers.

En 2024, **huit communes françaises sur dix** étaient concernées par la **présence d'un point de deal**, avec une diffusion croissante hors des grandes agglomérations². En Bourgogne-Franche-Comté, plusieurs agglomérations ont été directement ciblées, comme en témoignent les exemples cités de Dijon, Chenôve et Besançon.

Ces dynamiques sont désormais bien documentées : selon la DPJJ, les infractions liées aux stupéfiants étaient en 2024 le **deuxième motif de prise en charge des mineurs**, derrière les violences³. Ces données ont été présentées par **Karima Esseki**, chargée de mission et coordinatrice nationale pour la prévention et la lutte contre l'ancrage des

¹ SSMSI, *Insécurité et délinquance en 2025, janvier 2026*

² (info.gouv.fr, *cartographie du trafic de stupéfiants en France, 2024*)

³ Sénat, *rapport sur le projet de loi de finances pour 2026, programme 182*

mineurs dans le trafic de drogues à la DPJJ, qui a également présenté les outils concrets mis à disposition des équipes éducatives :

- Une **grille d'évaluation « Parlons trafic »**, pour libérer la parole des jeunes et déconstruire l'illusion de l'argent facile.
- Une **fiche de diagnostic territorial**, pour cartographier les dynamiques locales et identifier les besoins de formation.
- Une **fiche de conduite à tenir en cas d'intrusion** dans les établissements.

Qui sont les jeunes les plus exposés ?

Tous les jeunes ne sont pas égaux face au risque d'entrée dans les réseaux. Le **Professeur Jean-Michel Pinoit**, chef du service de pédopsychiatrie du CHU de Dijon, a apporté un éclairage clinique essentiel : **les jeunes les plus vulnérables** sont ceux qui consomment des substances non pas par attrait récréatif, mais pour **soulager une souffrance psychique**.

Le produit choisi n'est pas anodin : le cannabis pour prendre de la distance avec une réalité douloureuse, les opiacés pour calmer une anxiété envahissante, les stimulants pour faire face à d'autres formes de détresse. Derrière ces consommations se trouvent fréquemment des **troubles anxieux, dépressifs, des traumatismes complexes** ou des **troubles neurodéveloppementaux non diagnostiqués**.

Ces jeunes, souvent **déscolarisés** et **retirés de leurs activités sociales**, deviennent des **cibles privilégiées** pour les réseaux criminels. La **dette** - financière et psychologique - crée une **emprise redoutable**, particulièrement difficile à rompre à l'adolescence. Les données de l'enquête santé PJJ / ORS Île-de-France de 2025 confirment cette réalité. Les jeunes suivis par la PJJ présentent **significativement plus de limitations cognitives ou psychiques** que la population générale du même âge, et les taux d'usage problématique de cannabis y sont nettement supérieurs⁴.

L'économie du trafic : comprendre pour ne pas sous-estimer

Christian Ben Lakhdar, économiste à l'Université de Lille et spécialiste de l'économie des drogues, a apporté un éclairage saisissant sur les dimensions économiques du phénomène. Ses propres travaux établissent que le marché des drogues illicites en France est estimé à **6,8 milliards d'euros en 2023** - près de trois fois plus qu'en 2010 - soit une **progression de 189 %** en treize ans⁵. La cocaïne a désormais dépassé le cannabis en valeur, générant 3,1 milliards d'euros de chiffre d'affaires, signe d'une montée en gamme et d'une **diversification accélérée** des marchés.

⁴ DPJJ / ORS Île-de-France, *enquête sur la santé des jeunes suivis par la PJJ*, 2025

⁵ Ben Lakhdar C., Massin S., *Taille des marchés des drogues illicites en France*, OFDT / MILDECA, décembre 2025

Pour les jeunes recrutés, l'**attrait est réel et rationnel à court terme** : une rémunération immédiate, visible, dans un contexte où l'accès à l'emploi légal reste difficile pour les moins qualifiés. Le trafic offre aussi ce que le marché du travail ne propose pas toujours : **un sentiment d'appartenance, une forme de reconnaissance sociale, une structure hiérarchique lisible**. C'est précisément cette logique d'**emprise, économique, sociale et psychologique**, qui rend la **sortie des réseaux si difficile**, et qui doit conduire les professionnels à proposer des alternatives crédibles sur ces trois dimensions à la fois.

Des profils variés : ce que la sociologie nous apprend

L'après-midi a apporté un éclairage sociologique précieux avec la présentation d'une étude nationale de la DPJJ sur les **profils des mineurs** impliqués dans le trafic. **Emmanuelle Yvert** et **Laura Nattiez**, sociologues à la DPJJ nationale, ont dressé un portrait collectif : des jeunes provenant très souvent de **quartiers populaires**, issus de **familles fragmentées**, dont **plus de la moitié vit dans un logement précaire ou suroccupé**, et présentant fréquemment des **problèmes de santé physique ou mentale**. Parmi eux, certains sont des « jobbers » - des jeunes envoyés travailler dans d'autres villes pour le compte de réseaux extérieurs - phénomène documenté notamment à Chenôve et dans l'agglomération dijonnaise.

Parmi les jeunes faiblement ancrés dans la délinquance :

- Les « **transgresseurs** », dont la participation au trafic finance une consommation de loisir ;
- Les « **capitalistes** », qui voient dans le trafic un moyen d'accumuler un capital pour financer un projet légal ;
- Les « **victimes** », souvent des jeunes isolés cherchant à améliorer leurs conditions économiques.

Parmi les profils plus fortement insérés dans les logiques criminelles :

- Les « **entrepreneurs** », souvent instruits, capables de structurer un réseau,
- Les « **petits soldats** » cantonnés à des fonctions subalternes,
- Les « **têtes brûlées** », caractérisées par des comportements violents pouvant aller jusqu'à l'exécution de règlements de comptes.

Cette diversité rappelle qu'il **n'existe pas de réponse unique** : chaque jeune appelle une **approche individualisée**, articulant répression, soin, éducation et réinsertion.

Ce que cela implique pour les professionnels du secteur

Alexandra Andres, conseillère technique Enfance-Famille-Jeunesse à l'UNIOPSS, a rappelé que **la réponse ne peut pas être uniquement répressive ou judiciaire**. Les leviers d'action se situent en amont, dans la **réduction des vulnérabilités sociales, économiques et psychiques** :

- **Renforcer les dispositifs de prévention en santé mentale** pour les jeunes et leurs familles (maisons des adolescents, centres de soins en addictologie, accompagnement des jeunes en situation d'exil) ;
- Garantir un **accès effectif au logement et à l'emploi** pour les jeunes, sans attendre que la situation se dégrade ;
- Développer un **soutien à la parentalité** accessible à tous les âges de l'enfant, sur l'ensemble du territoire.

Elle a également évoqué les travaux en cours sur le **projet de loi de protection de l'enfance**, appelant à un enrichissement législatif qui prenne pleinement en compte ces enjeux.

Les retours d'expériences locaux ont confirmé deux enseignements transversaux. **Joséphine Micali**, directrice de la SEDAP Dijon, a rappelé la **responsabilité de la demande** dans la perpétuation des réseaux, et plaidé pour que les acteurs associatifs investissent massivement les réseaux sociaux pour mieux les atteindre.

Mounir Ez-Zoubi, directeur du service Jeunesse de la Ville de Chenôve, a quant à lui mis l'accent sur le **rôle déterminant des parents** : à conditions sociales comparables, c'est souvent la **qualité de l'accompagnement parental** qui fait la différence. Il a appelé à valoriser et diffuser les modèles éducatifs des familles qui ont réussi à tenir leurs enfants éloignés des réseaux, une ressource encore trop peu mobilisée par les professionnels du secteur.

L'URIOPSS BFC, acteur de la mobilisation collective

En co-organisant cette journée avec la DPJJ, l'URIOPSS Bourgogne-Franche-Comté a affirmé le **rôle central du secteur associatif** dans la réponse aux enjeux du trafic. Ni spectateur, ni simple prestataire de la réponse judiciaire : les organisations membres sont des acteurs à part entière de la prévention, du repérage précoce et de l'accompagnement des jeunes les plus fragilisés.

Face à un phénomène qui évolue vite et qui touche désormais tous les territoires, la coopération entre acteurs n'est pas une option. C'est une condition sine qua non pour

protéger efficacement les jeunes les plus vulnérables, et pour que le secteur reste acteur de son devenir, au service des personnes qu'il accompagne.

Pour en savoir plus :

- [Fiche technique Grille Evaluation Parlons Trafic](#)
- [Grille Evaluation Parlons Trafic](#)
- [Fiche technique et trame rapport éducatif](#)
- [Fiche diagnostic territorial](#)
- [Référentiel médias narcotrafic](#)
- [Fiche conduite à tenir intrusion](#)
- [Programme de formation SEDAP](#) « Repérage précoce et intervention auprès des jeunes à risque pour prévenir l'entrée dans le trafic »

Marie Myot,
Chargée de mission,
Démocratie en Santé / Uriopss BFC



6 bis Rue Pierre Curie – 21000 DIJON
contact@uriopss-bfc.fr - 03 80 68 47 20- www.uriopss-bfc.fr